

Règlement général Jeu avec tirage au sort « Gagnez la Lozère »

Article 1 :

Ce jeu est organisé par le centre thermal de la Chaldette, le centre thermal de Bagnols les Bains, le Mas de la Barque, le parc des Loups du Gévaudan et la Réserve des Bisons d'Europe au sein du CDT Lozère et de la SELO. Les dates de session du jeu pour chaque site sont précisées en annexes. Le Jeu « Gagnez la Lozère » est un jeu gratuit sans obligation d'achat, les inscriptions sont valables du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2015 ; de nombreux lots sont à gagner et sont visibles sur les sites internet du centre thermal de la Chaldette, du centre thermal de Bagnols les Bains, du Mas de la Barque, du Parc des Loups du Gévaudan et de la Réserve des Bisons d'Europe (adresses disponibles en annexes).

Article 2 :

Ce règlement général peut être complété par un avenant spécifique. Celui-ci est affiché sur la page sommaire du jeu sous la mention "avenant au règlement" consultable sur les sites internet du centre thermal de la Chaldette, du centre thermal de Bagnols les Bains, du Mas de la Barque, du parc des Loups du Gévaudan et de la Réserve des Bisons d'Europe (adresses disponibles en annexes).

Article 3 :

La participation à ce jeu implique de la part du candidat l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 4 :

Ce jeu est ouvert à tout individu majeur, sans restriction, sauf aux personnes salariées des sociétés organisatrices citées dans l'article 1, à leurs conjoints, parents, alliés vivant sous le même toit qu'eux.

La participation au jeu s'effectue en remplissant l'un des coupons mis à disposition au centre thermal de la Chaldette, au centre thermal de Bagnols les Bains, au Mas de la Barque, au parc des Loups du Gévaudan et à la Réserve des Bisons d'Europe.

Article 5 :

Tout candidat peut jouer une seule fois. La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Lorsque plusieurs personnes ayant le même numéro de téléphone ou la même adresse e-mail auront participé individuellement au jeu, seul un prix pourra être attribué à celui d'entre eux qui aura obtenu le meilleur classement aux vues du tirage au sort qui sera effectué, étant entendu que les personnes vivant sous le même toit ne constituent qu'un seul candidat.

Article 6 :

Le jeu consiste pour le joueur à déposer ses coordonnées afin de participer à un tirage au sort attribuant les lots mis en jeu.

Article 7 :

Les joueurs désignés recevront, sous réserve des dispositions des articles 8 et 10, les lots décrits dans la rubrique "les lots" du jeu sur les sites internet du centre thermal de la Chaldette, du centre thermal de Bagnols les Bains, du Mas de la Barque, du parc des Loups du Gévaudan et de la Réserve des Bisons d'Europe (adresses disponibles en annexes).

Tous les tarifs sont mentionnés à titre indicatif. Valeur des lots au 1^{er} mars 2014.

Les gagnants seront avertis par mail à l'adresse portée sur le bulletin de participation, la responsabilité des organisateurs ne pouvant être engagée du fait d'un changement d'adresse ultérieur du participant ou du fait de non consultation de la boîte email.

Article 8 :

Les gagnants acceptent par avance les lots tels que décrits dans la rubrique "les lots" du jeu sur les sites internet du centre thermal de la Chaldette, du centre thermal de Bagnols les Bains, du Mas de la Barque, du parc des Loups du Gévaudan et de la Réserve des Bisons d'Europe (adresses disponibles en annexes), sans pouvoir demander un échange, une modification ou leur contre-valeur en espèces.

Le centre thermal de la Chaldette, le centre thermal de Bagnols les Bains, le Mas de la Barque, le parc des Loups du Gévaudan, la Réserve des Bisons d'Europe, leurs partenaires et leurs fournisseurs ne pourront être tenus responsables de la diminution ou de l'augmentation de la valeur commerciale des lots.

Article 9 :

Un tirage au sort aura lieu à chaque fin de session, dans chacune des sociétés organisatrices. Un visiteur dit « neutre » tirera au sort les gagnants pour une session donnée et par société organisatrice.

Article 10 :

Chaque gagnant autorise par avance les sociétés organisatrices de ce jeu, ainsi que leurs partenaires à utiliser ses coordonnées à des fins publicitaires.

Conformément à la loi française (Informatique et libertés) n°78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives le concernant ; pour faire valoir ce droit, veuillez adresser votre demande en écrivant à : CDT Lozère - SELO – Jeu « Gagnez la Lozère » - 14, boulevard Henri Bourrillon - 48000 – MENDE

Article 11 :

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Leur responsabilité ne saurait être engagée si quelques cas fortuits ou de force majeure imposaient quelque modification que ce soit au présent jeu. Les organisateurs se réservent la possibilité d'exercer toutes poursuites en cas de falsification(s) caractérisée(s).

Article 12 :

Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement technique des systèmes informatiques mis en place.

Article 13 :

Tout joueur ayant déposé ses coordonnées peut à tout moment extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite (timbre remboursé sur demande) envoyée à :

CDT Lozère – SELO Jeu « Gagnez la Lozère» 14, boulevard Henri Bourrillon 48000 MENDE

Article 14 :

Le présent règlement est déposé chez Me Meissonnier, huissier de justice à Mende, 12 avenue Foch 48000 MENDE. Il est disponible et téléchargeable sur les sites internet du centre thermal de la Chaldette, du centre thermal de Bagnols les Bains, du Mas de la Barque, du parc des Loups du Gévaudan et de la Réserve des Bisons d'Europe (adresses disponibles en annexe).

Article 15 :

Le jeu concours « Gagnez la Lozère » existe aussi en version électronique sur Facebook. Tout candidat peut y participer en se rendant sur la page Facebook des sites concernés (le Parc des Loups du Gévaudan, le Mas de la Barque et la Réserve des Bisons d'Europe). Un seul tirage au sort sera réalisé par session (voir Annexe).

Le jeu concours Facebook « Gagnez la Lozère » est accessible à ces adresses :

- Loups du Gévaudan : <https://www.facebook.com/Les.Loups.du.Gevaudan>
- Le Mas de la Barque : <https://www.facebook.com/masdelabarque>
- La Réserve des Bisons d'Europe : <https://www.facebook.com/LesBisonsDEuropeDeStEulalielozere>

Annexe 1 : Jeu « Gagnez la Lozère » - le centre thermal de la Chaldette <http://www.lachaldette.com/>

1/ Les dates de sessions :

1 session par semaine du 15 février 2014 au 30 novembre 2014.

2/ Les lots : 1 soins par session sera offert au gagnant du tirage au sort.

Annexe 2 : Jeu « Gagnez la Lozère » - le centre thermal de Bagnols les Bains <http://www.bagnols-les-bains.com/>

1/ Les dates de sessions :

-1^{ère} session : Du 1^{er} mars au 28 juin 2014

-2^{ème} session : Du 29 juin au 31 août 2014

-3^{ème} session : Du 1^{er} septembre au 31 octobre 2014

-4^{ème} session : Du 1^{er} novembre au 2 janvier 2015

2/ Les lots : Sur l'ensemble des sessions, 20 lots sont à gagner

Pour chaque session :

1^{er} lot : Un forfait 1 journée Sources du Lot d'une valeur de 139€ comprenant l'accès à l'espace forme le matin et l'après-midi, 1 douche sous affusion, 1 bain bouillonnant, 1 modelage du corps aux huiles essentielles.

2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} lot : Accès à l'espace forme d'une valeur de 27€ chacun comprenant : l'utiliser des services suivants : Piscines active et extérieure, jacuzzi, hammam, Bains alternés, Douches manteau et filiforme, Espace sensoriel et de musculation. L'âge minimum requis pour accéder à l'espace forme est de 16 ans révolus.

Annexe 3 : Jeu « Gagnez la Lozère » - le Mas de la Barque <http://www.lemasdelabarque.com/>

1/ Les dates de sessions :

-1^{ère} session : Du 1^{er} mars au 28 juin 2014

-2^{ème} session : Du 29 juin au 12 juillet 2014

-3^{ème} session : Du 13 juillet au 2 août 2014

-4^{ème} session : Du 3 au 16 août 2014

-5^{ème} session : Du 17 au 30 août 2014

-6^{ème} session : Du 31 août au 3 janvier 2015

-7^{ème} session : Du 4 janvier au 28 février 2015

2/ Les lots : Sur l'ensemble des sessions, 7 lots sont à gagner

Pour chaque session :

1 séjour 4 nuits en semaine en gîte mitoyen 6/8 personnes. Valeur : jusqu'à 253€ selon la date de séjour choisi par le bénéficiaire

Annexe 4 : Jeu « Gagnez la Lozère » - les Loups du Gévaudan <http://www.loupsdugevaudan.com/>

1/ Les dates de sessions :

-1^{ère} session : du 1^{er} avril au 31 mai 2014

-2^{ème} session : du 1^{er} au 28 juin 2014

-3^{ème} session : du 28 juin au 12 juillet 2014

-4^{ème} session : du 13 au 26 juillet 2014

-5^{ème} session : du 27 juillet au 9 août 2014

-6^{ème} session : du 10 au 23 août 2014

-7^{ème} session : du 24 août au 27 septembre 2014

-8^{ème} session : du 28 septembre au 06 janvier 2015

2/ Les lots : Sur l'ensemble des sessions, 40 lots sont à gagner

Pour chaque session :

1^{er} lot : 2 jours en gîte à Ste Lucie pour 4 personnes

valeur : jusqu'à 132€ selon la date de séjour choisi par le bénéficiaire

2^{ème} lot : 1 t-shirt adulte d'une valeur de 15€

3^{ème} lot : 1 t-shirt enfant d'une valeur de 12€

4^{ème} lot : 1 Pass Lozère adulte (12 ans et +) Carte d'abonnement nominative et valable 1 an hors événements Offre non cumulable valeur 23,5€

5^{ème} lot : 1 Pass Lozère enfant (3 à 11 ans) Carte d'abonnement nominative et valable 1 an hors événements Offre non cumulable valeur 14€

3/Le jeu sur Facebook :

Le jeu concours « Gagnez la Lozère » existe aussi en version internet sur le site facebook et tout candidat peut y participer en se rendant à cette adresse : <http://www.facebook.com/Les.Loups.du.Gevaudan>. Un seul tirage au sort sera réalisé par session.

Annexe 5 : Jeu « Gagnez la Lozère » - La réserve des Bisons d'Europe <http://www.bisoneurope.com/>

1/ Les dates de sessions :

-1^{ère} session : Du 1^{er} avril au 28 juin 2014

-2^{ème} session : Du 29 juin au 2 août 2014

-3^{ème} session : Du 3 au 16 août 2014

-4^{ème} session : Du 17 au 30 août 2014

-5^{ème} session : Du 31 août au 30 novembre 2014

-6^{ème} session : Du 1^{er} décembre 2013 au 28 février 2015

2/ Les lots : Sur l'ensemble des sessions, 6 lots sont à gagner

Pour chaque session :

1 séjour 4 nuits en semaine en gîte mitoyen 8/10 personnes. Valeur : jusqu'à 210€ selon la date de séjour choisi par le bénéficiaire